



Assemblée générale

Distr. générale
6 juin 2000
Français
Original: anglais

Vingt-troisième session extraordinaire

Lettre datée du 6 juin, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Additif

Comme suite à ma lettre datée du 1er juin 2000 (A/S-23/6), j'ai l'honneur de vous informer qu'Antigua-et-Barbuda a fait le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général
(Signé) Kofi **Annan**